



**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE DONNÉ AUX INTÉRESSÉS
À L'ÉGARD DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **3 mai 2021, à 19h30**, une séance à huis clos par visioconférence au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1.	Numéro de cadastre :	5 160 943 du Cadastre du Québec
2021-10028	Numéro d'immeuble :	Chemin des Montagnais, Sutton
	Nature et effet de la demande :	La demande vise à autoriser une superficie de garage de 128,66 m ² , plutôt que 80 mètres carrés comme le stipule l'alinéa c) de l'article 5.6, section 5, du chapitre 3 du <i>Règlement de zonage 115-2</i> ; et une superficie de logement intergénérationnelle de 118,9 m ² , plutôt que 70 mètres carrés, comme le stipule l'alinéa d) de l'article 1.2, section 1, du chapitre 11 du <i>Règlement de zonage 115-2</i> .

Une consultation écrite sur ladite demande de dérogation mineure se tiendra comme suit :

Date limite de réception des avis écrits : 30 avril 2021

La demande écrite doit être transmise à la Ville, par la poste ou déposée dans la boîte de dépôt de la Ville, et adressée à:

Jonathan Fortin, greffier

Consultation écrite, dérogation mineure 2021-10028

11, rue Principal sud,

Sutton (Québec) J0E 2K0

Ou par courriel à l'adresse ville@sutton.ca et ayant comme objet « *Consultation écrite, dérogation mineure 2021-10028* ».

Toutes questions, commentaires, approbations ou oppositions relatifs à la demande de dérogation mineure peuvent être adressés par écrit aux mêmes adresses par toute personne intéressée. Il est possible de consulter le document explicatif sur la page web suivante : <https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-chemin-des-montagnais>

Cette mesure exceptionnelle de consultation écrite a été prise conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 dans le cadre de l'urgence sanitaire relativement à la COVID-19 (Coronavirus).

La consultation écrite a pour objet d'entendre toute personne intéressée qui désire s'exprimer sur l'implantation et la profondeur d'une habitation unifamiliale isolée.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **15^e** jour du mois **d'avril** de l'an **2021**.

Me Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier